

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 mai 2025  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 10**

**Avenant n°2 au contrat entre QBO et le SDEF pour l'entretien des installations  
d'éclairage public des ZAE hors Ville de Quimper**

**Dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public de ZAE hors Ville de Quimper, il est proposé de signer l'avenant 2 avec le SDEF pour prolonger la durée du contrat.**

Le 27 octobre 2022, QBO et le SDEF ont conclu un contrat ayant pour objet de définir les modalités d'intervention du SDEF en ce qui concerne l'entretien des installations d'éclairage public installées sur la voirie des zones communautaires et sites communautaires (hors territoire de Quimper).

L'article 2 relatif à la durée prévoit que « Le présent contrat prend effet à la date de sa signature et pour une durée d'un an, reconductible une fois par reconduction tacite d'une durée de 1 an ».

Le contrat a été reconduit une fois.

Par avenant n°1, il a été décidé de prolonger sa durée jusqu'au 27 avril 2025.

Il est proposé de prolonger le contrat pour 6 mois supplémentaires.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

« Le contrat entre le SDEF et QBO relatif à l'entretien des installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires est prolongé jusqu'au 27 octobre 2025. »

Les autres dispositions demeurent inchangées.

\*\*\*

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025 (accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°2.